

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
La contribution du secteur du tabac à la propreté publique

Madame la Ministre,

Parallèlement au tabac qui détruit la santé humaine, les mégots de cigarettes polluent notre paysage et engendrent un réel problème de propreté publique.

Lors d'une précédente commission en novembre dernier, vous aviez indiqué que, je cite: *"des contacts ont été pris avec différentes structures de collecte et de recyclage des mégots. Les mesures à mettre en oeuvre sont coûteuses et, à ce titre, il serait normal que le secteur des cigarettiers participe à l'effort au prorata des actions à réaliser, des contraintes sur l'environnement et la malpropreté que leurs déchets induisent."*

Je vous rejoins totalement sur la nécessaire contribution du secteur du tabac à la propreté publique. A cet égard, avez-vous eu un échange avec celui-ci depuis novembre dernier et si oui, qu'en ressort-il? A défaut, quelles démarches avez-vous entreprises depuis lors pour faire avancer ce dossier?

Parallèlement à cela et afin de sensibiliser tout un chacun, l'ASBL Be WaPP (Pour une Wallonie Plus Propre) distribue chaque année des milliers de cendriers de poche dans des festivals afin de conscientiser les participants à cette problématique. Vu les circonstances sanitaires que nous connaissons, cette action ne sera pas possible cette année. Une autre campagne de sensibilisation est-elle prévue?

Enfin, concernant la lutte contre la malpropreté et la dégradation de l'espace public plus généralement, la DPR indique qu'il « *importe également d'impliquer d'autres secteurs professionnels dans l'amélioration de la propreté publique pour lutter contre les mégots, les chewing-gums, etc* ». Madame la Ministre, avez-vous des contacts avec les secteurs concernés? Quels sont-ils et quelles pistes sont sur la table?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Madame la Députée, les mégots représentent une part substantielle des déchets de la malpropreté publique, comme je l'ai indiqué ce matin lors de notre discussion sur la consigne.

L'étude de caractérisation des déchets sauvages en Wallonie est en voie de finalisation. Les résultats obtenus permettront de quantifier la part des mégots dans les déchets sauvages afin d'objectiver la contribution attendue du secteur cigarettier aux coûts de gestion de la propreté publique.

L'exercice pourra également être réalisé pour d'autres types de déchets sauvages pour lesquels les producteurs ne contribuent pas financièrement aux actions de prévention, de collecte et de recyclage.

Les discussions entamées avec le secteur du tabac sous la précédente législature n'avaient pas pu aboutir à un accord faute d'objectivation de la problématique. Ce ne sera bientôt plus le cas.

L'Europe s'est également emparée de la problématique au travers de la directive 2019/904, qui prévoit notamment que les filtres de cigarette soient couverts par le mécanisme de la responsabilité élargie des producteurs au plus tard pour le 5 janvier 2023.

À cet égard, les trois Régions discutent actuellement d'un projet d'accord de coopération interrégional dans lequel il est prévu une contribution financière à charge du secteur du tabac, laquelle serait identique sur tout le marché belge.

Par ailleurs, l'ASBL Be WAPP continue à jouer un rôle actif dans la lutte contre la malpropreté, notamment au travers de deux campagnes de sensibilisation menées dernièrement en collaboration avec mon cabinet et l'administration ; campagnes visant à rappeler aux citoyens que rien ne justifie l'abandon d'un déchet dans la nature et pas même la crise sanitaire.